

Vous avez besoin d'une protection particulière de votre santé ?

Signalez - vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr.

Des mesures de prévention spécifiques seront mises en place suivant les prescriptions médicales de votre médecin généraliste, du service de santé des étudiant.e.s (SSE) ou du service de médecine du travail (SMUT).

Les contacts

Pour le personnel :



Médecin du travail SMUT : <https://www.univ-rennes1.fr/interlocuteurs/service-de-medecine-universitaire-du-travail-smut>

smut@univ-rennes1.fr - 02 23 23 63 33

Pour les élèves :

Service de santé des étudiant.e.s : <https://sse.univ-rennes.eu>